

8. Les concurrents de moins de 18 ans au jour de l'épreuve, devront fournir, au moment de l'inscription, une autorisation parentale écrite...ou Interdit au moins de 18 ans.
9. En dehors des couloirs qui leur sont réservés, les coureurs sont tenus de courir sur le côté droit de la chaussée et de se conformer au code de la route.
10. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.
11. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.
12. Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.
13. OU...Dossard obligatoire au départ.
14. En raison du parcours, les coureurs en fauteuil ne pourront participer à l'épreuve.
15. Les bicyclettes, poussettes, landaux, rollers, ou tout autre moyen de déplacement sont interdits sur l'épreuve.
16. L'absence de date de naissance ou sa falsification sur le bulletin d'inscription entraînera l'exclusion, sans possibilité de remboursement.
17. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.
18. Responsabilité médicale : le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise
19. L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile..... (attention aux contrats d'assurance insuffisamment précis. Mieux vaut faire préciser le nom de toutes les personnes qui sont couvertes : bénévoles, motards, secouristes, signaleurs...)